

MINISTÈRE
DE LA
DÉFENSE NATIONALE

SECRETARIAT D'ÉTAT À L'AIR
26, boulevard Victor, PARIS (XV)

TÉLÉPHONE :
VADGhard { 70-99 (10 lignes groupées)
79-30 (10 lignes groupées)
Inter 30 (8 lignes groupées)

Adresse télégraphique :
AIR-PARIS.

N° 1018 CAD/OT.4
Veuillez ne pas omettre de
rappeler la présente référence

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SCIENTIFIQUE
SÉLECTEURS

BORDEREAU D'ENVOI

MAJOR DES TORONS AERIES "AIR",
BUREAU SCIENTIFIQUE.

13 OCT 1954

Paris, le 19

DÉSIGNATION DES PIÈCES.	NOMBRE.	OBSERVATIONS.
- Bordereau N° 1025, du 9-10-1954, du Préfet de la Côte-D'Or, transmettent :	I /	Transmis pour information, Le Conseiller Technique
- 1 rapport de gendarmerie concer- nant l'apparition d'un esgiz étrange dans le Jura.	I /	
	2	

54700470
27-9.54
(Primaron, pra)

COB							
RECEVU	14	OCT	1954				
LOG.	Dir. Trac.	Code Trans.	Code	Ind.	App.	YF	Dir.
Dir. MOB.	Dir. Médical	Châle	Aumôn.				

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

Cabinet du Préfet

REPUBLIQUE FRANCAISE

BORDEREAU de TRANSMISSION DES PIECES

-1925

à Monsieur le SECRETAIRE D'ETAT aux FORCES ARMÉES "AIR" - PARIS

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Un rapport de gendarmerie concernant l'apparition d'un engin étrange dans le Jura.	1	Transmis pour information

Vu par le Directeur du Cabinet

CABINET
Bureau du Cabinet
12 OCT. 1954
N° *1000/10*
Courrier "ARMÉES"

DIJON, le 9 OCTO 1954
LE PREFET,

N° 682/3 S.- Transmis à Monsieur le Colonel Commandant
Régional de la Gendarmerie de la 7° Région
Militaire, à DIJON.

BESANCON, le 4 Octobre 1954
Le Colonel [REDACTED]

M.B.

N° 2.082/3.S.- TRANSMIS par le Colonel [REDACTED]

à Monsieur l'Inspecteur Général de
l'Administration en Mission Extraordinaire,
à DIJON.

Ci-joint rapport n° 30/4 - [REDACTED]
du 1.10.1954 . DIJON, le 7 Octobre 1954.

Saint-Claude, le 1er Octobre 1954.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

du Capitaine _____, Commandant

sur l'apparition d'un engin mystérieux à PREMANON, (Jura).

N° 30/4.

REFERENCE: Articles 78, 81 et 87 du Décret du 20-5-1903.
Suite à rapport N°29/4 du 29 Septembre 1954.

En raison de certaines informations de presse plus ou moins exactes, le Commandant de Section a cru devoir procéder à une nouvelle enquête sur l'engin mystérieux qui aurait été vu le 27 Septembre 1954 par les enfants d'une ferme de PREMANON, (Jura).

Bien que les parents persistent à croire ou à faire croire que le fond de l'affaire est inexact, les jeunes témoins restent affirmatifs.

Un scénario ne saurait être à priori si bien monté, s'il était simplement le fruit de l'imagination de ces jeunes enfants qui, par ailleurs, ne varient pas dans leurs déclarations.

Dans la direction où la lueur rouge a été vue se balançant au ras du sol, mais à une distance légèrement supérieure, (200 mètres environ), on remarque sur le sol herbeux une large couronne dont les cercles extérieur et intérieur ont respectivement un diamètre de 3 m.50 et 2 m.50.

Malgré les chutes abondantes de pluie de ces derniers jours et le piétinement des curieux, elle apparaît encore clairement et parfaitement dessinée. Sur sa surface entière, l'herbe est couchée et orientée dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Selon l'avis de premiers témoins sûrs, dont celui du prêtre de la paroisse, ce dessin ne peut pas être l'oeuvre d'un objet courant ou du piétinement ordinaire de personnes ou d'animaux.

Quatre trous, initialement très apparents et déterminant les angles d'un large trapèze à l'intérieur du grand cercle, se confondent maintenant avec les pistes de bovins. Ces traces, ajoutent les mêmes témoins,

...../.

COMMANDEMENT REGIONAL
de la Gendarmerie de la 7^e R. M.

7 OCT. 1954

Arrivé le

N° 2082/51

à l'attention:

DESTINATAIRES :

- Colonel Commandant Régional. (V.H.), 3 exemplaires.
- Colonel Commandant la 7^e Légion-bis.
- Commandant de Compagnie du Jura, (2 exemplaires).
- Procureur de la République.
- Sous-Préfet.

paraissent avoir été faites par des sortes de pieds portant à leur extrémité trois ergots disposés en triangle.

Il n'a pas été possible de recueillir d'autres éléments.

N° 523/3.S- Vu et transmis par le Chef d'Escadron

à Monsieur le COLONEL Commandant la 7° Légion Bis de Gendarmerie,

à BESANCON.

Lons-le-Saunier, le 2 Octobre 1954

N° 682/3 S.- Transmis à Monsieur le Colonel Commandant Régional de la Gendarmerie de la 7° Région Militaire,

à D I J O N:

BESANCON, le 4 Octobre 1954
Le Colonel Commandant la
7° Légion bis de Gendarmerie.

R A P P O R T

de l'Adjudant Chef _____, Commandant

sur l'apparition d'un engin étrange.

N° 29/4.

*Trouvé dans
N° (boudouard)*

REFERENCES: Articles 73, 81 et 87 du Décret du 20 Mai 1903.

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR
29 OCT 1954 - 004458

7^e Légion bis de Genève
Arrivé le - 4 OCTO 1954
682/3.5.
Destination

Le 27 Septembre 1954 vers 20 H.30, trois enfants : un garçon de 12 ans et deux fillettes de 8 et 4 ans, d'une famille habitant la ferme _____, commune de PREMANON, (Jura), déclaraient séparément et d'une manière paraissant sincère, avoir vu, à proximité de leur maison, un engin étrange de couleur aluminium, de forme rectangulaire, fendu partiellement en son milieu dans le sens de la hauteur, portant de chaque côté, à sa base, deux supports coudés extérieurement, et mesurant approximativement deux mètres de haut sur un mètre de large.

A l'approche de cet engin qui s'avançait et paraissait glisser lentement, le garçonnet se serait saisi d'une pierre qu'il aurait lancée dans sa direction. Le choc aurait produit un son métallique. A l'aide d'un pistolet Euréka dont il était muni, l'enfant aurait tiré une flèche qui aurait émis un son identique au précédent.

L'engin continuant à progresser, aurait renversé ensuite le garçonnet en émettant une sorte de grognement ne ressemblant en rien à une voix humaine.

L'enfant effrayé serait rentré précipitement chez lui pour se coucher.

Ses deux jeunes soeurs qui pénétraient dans la grange depuis l'intérieur de l'immeuble, auraient à leur tour aperçu ce genre de robot sur le seuil de la porte; elles en donnent une description à peu près semblable.

Effrayées également, elles se seraient cachées dans le foin pour n'en ressortir que quelques instants après que l'engin eut quitté les lieux.

Elles ont ajouté avoir aperçu ensuite à environ 100 mètres de leur maison une lueur rouge se balançant au ras du sol, mais étant rentrées auprès de leurs

...../..

DESTINATAIRES :

- Colonel Commandant Régional-(V.H.), 3 exemplaires.
- Colonel Commandant la 7^e Légion-bis.
- Commandant de Compagnie du JURA- (2 exemplaires).
- Procureur de la République.
- Sous-Préfet.

COMMANDEMENT RÉGIONAL de la Gendarmerie de la 7^e R. M.
Arrivé le 7 OCT. 1954
N° 2082/ra
Destination:

parents, elles n'ont pas vu ce qu'elle est devenue par la suite.

Ces derniers auxquels les enfants ont relaté les faits n'ont pas voulu leur accorder le moindre crédit et n'ont pas cherché à se rendre compte. Ils désirent que leur nom ne soit pas révélé.

La publicité de cet événement a pour origine le récit que les enfants en ont fait à leur institutrice qui semble avoir ajouté foi à leurs dires.

Ces enfants vivent dans un lieu éloigné de l'agglomération, ne fréquentent pas les salles de projection et ne lisent pas de journaux où ils auraient pu puiser des éléments de nature à inciter leur imagination.

N° 519/3.S. Vu et transmis par le Chef d'Escadron,
Commandant, la Compagnie de Gendarmerie du
Jura,

à Monsieur le COLONEL commandant la 7° Légion
bis de Gendarmerie,

à BESANCON

- Une enquête complémentaire a permis de trouver des traces à l'endroit où la lueur a été aperçue (herbe couchée sur la surface d'une couronne ayant pour diamètre 3 m 80 et 2m50).
- Un rapport complémentaire est joint.

A Lons-le-Saunier, le 2 Octobre 1954